



**Diagnostic sur l'intégration transversale
de l'égalité femmes-hommes
dans les contrats de ville de Tours Métropole
Val de Loire et d'Amboise**

Octobre 2016

Objectifs et enjeux du diagnostic :

L'objectif du diagnostic réalisé par le Groupe Egaé est de comprendre le décalage entre les objectifs ambitieux affichés par les services de l'Etat et la réalité de la prise en compte de l'égalité dans les actions déployées sur les territoires.

Le constat de départ soulève plusieurs problématiques :

- Manque de projets, portés par les porteurs de projets, qui intègrent de manière transversale la dimension « égalité »
- Trop peu de projets spécifiques dans la programmation des contrats de ville : 10 projets spécifiques sur l'égalité femmes-hommes ou les droits des femmes pour Tours Métropole Val de Loire sur un total de 241 projets et pas de projet spécifique sur les 14 projets de la programmation d'Amboise
- Manque de projets ,portés par les collectivités, qui intègrent de manière transversale la dimension « égalité »
- Peu d'initiatives spécifiques portées par les collectivités

L'enjeu primordial selon la Déléguée départementale à l'égalité femmes-hommes et aux Droits des femmes est de **faire de l'égalité un automatisme**.

Cet automatisme doit se traduire par **une augmentation du nombre de projets portés dans le cadre de la politique de la ville qui intègrent de manière transversale l'égalité femmes-hommes** et non comme une politique à part.

L'intégration transversale est inspirée du « gender-mainstreaming » des pays nordiques, qui a pour objectif d'augmenter l'efficacité des politiques publiques en faveur de l'égalité. Plutôt que de s'attacher uniquement à renforcer les droits, capacités et moyens des femmes à travers des politiques ciblées, les politiques transversales analysent l'impact de l'ensemble des décisions publiques à l'aune de l'égalité.

Méthodologie du diagnostic :

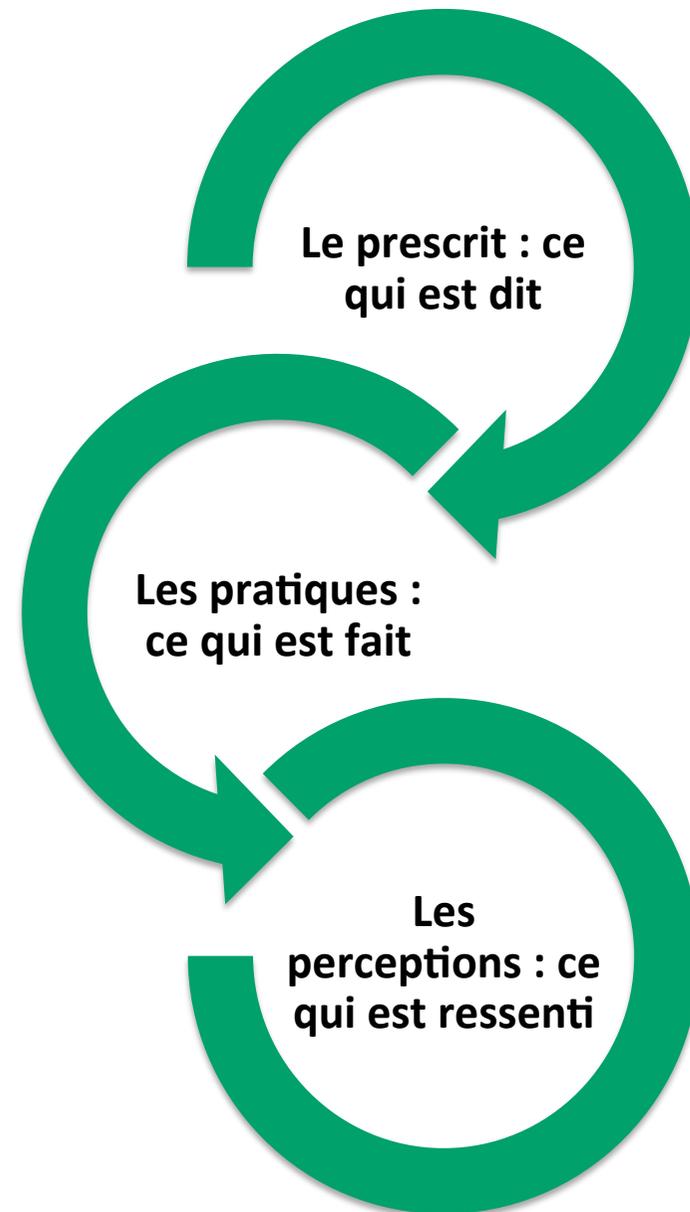
Le Groupe Egaé propose une méthodologie en 3 phases détaillées ci-dessous :

1/ Une étude des documents fournis par le commanditaire afin de relever ce qui est prescrit dans les textes,

2/ Un entretien avec la Déléguée départementale pour évaluer à l'aune de ces prescriptions ce qui est fait concrètement

3/ Un focus groupe avec des porteurs de projets afin d'évaluer ce qui est perçu et réalisé de leur côté.

A noter : Le diagnostic a été réalisé dans un temps imparti, il ne présente pas un état des lieux exhaustif de la situation. Les équipes projets Politique de la ville n'ont pas été consultées.



Méthodologie du diagnostic :

Le groupe Egaé s'est tout d'abord intéressé aux documents fournis par le commanditaire.

Analyse des documents suivants :

- Les 2 contrats de ville d'Amboise et Tours Métropole Val de Loire
- Le cadre opérationnel de Tours Métropole Val de Loire
- Les 2 appels à projets
- La notice de l'appel à projet de Tours Métropole Val de Loire
- Les deux tableaux de programmations des actions
- Le tableau réalisé par Nadine Lorin sur l'intégration de l'égalité dans les contrats de ville
- Le projet global de questionnaire pour le conseil citoyen
- Le tableau des indicateurs 2016 plateforme politique de la ville

Structuration du diagnostic :

Le Groupe Egaé est parti du constat détaillé à la page 2 :

- Faible prise en compte de l'égalité dans les actions déployées sur le territoire

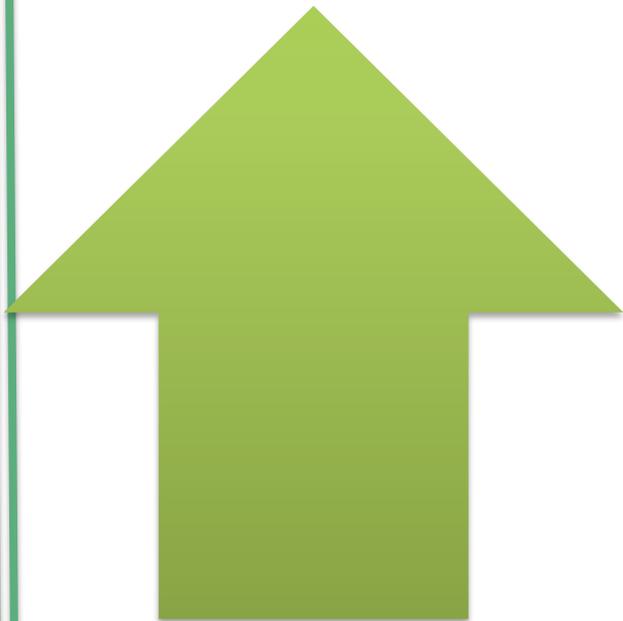
Ainsi, le Groupe Egaé s'est intéressé aux éléments déterminants pour qu'une politique soit mise en oeuvre :

- **Le portage politique**
- **La connaissance du sujet et le degré de sensibilisation**
- **La définition d'objectifs clairs et précis**
- **L'existence d'outils adaptés et efficaces**
- **Une évaluation et un suivi**
- **Une forte communication**

Le diagnostic du Groupe Egaé s'organise donc autour de ces différents éléments. Il permet pour chacun de ces éléments d'identifier les freins et les marges de manœuvre et leviers à actionner.



Synthèse du diagnostic:



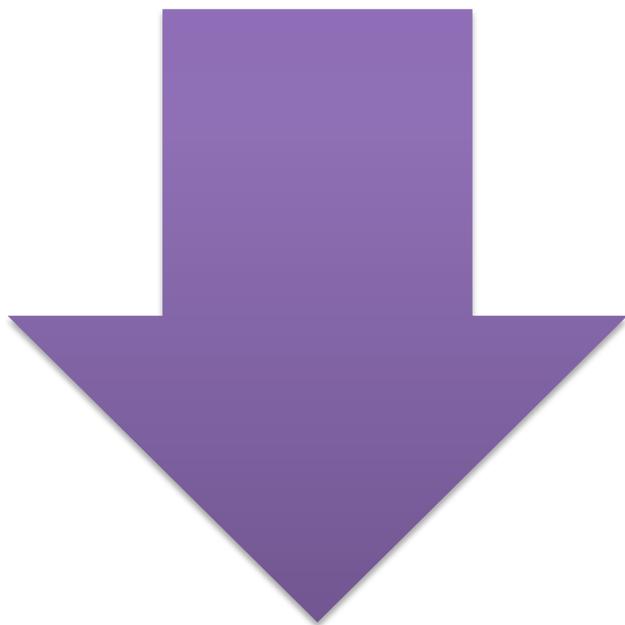
Points forts

Un territoire engagé et un bon tissu d'acteurs et actrices

Un travail de diagnostic bien engagé

La définition d'orientations stratégiques sur l'égalité femmes-hommes

Des indicateurs sexués dans l'évaluation globale



Marges de manoeuvre

Sujet qui n'est pas considéré comme une priorité

Une approche peu transversale et incomplète

Des objectifs opérationnels insuffisants

Des acteurs et actrices peu outillés et formés (agent.e.s, instructeurs de projets, porteurs de projets...)



1/ Une volonté politique à réaffirmer

Le groupe Egaé a tout d'abord analysé la visibilité de la thématique égalité femmes-hommes dans les contrats de ville d'Amboise et de Tours Métropole Val de Loire.

Tableau de synthèse :

	Nombre d'occurrences pour "égalité"	Nombre d'occurrences pour "mixité" (du point de vue du sexe)	Nombre d'occurrences pour "femmes"	Nombre d'occurrence pour « sexuées »	Féminisation des termes	Remarques sur la langue	Place dédiée au sujet
Contrat de ville d'Amboise	4	4	59	10	Non	Tous les titres de fonction sont au masculin même pour les femmes signataires	1 page spécifique consacrée au sujet dans la partie diagnostic qualitatif
Contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire	6	2	46	3	Non	Le terme égalité « hommes-femmes » est utilisé. La majorité des femmes signataires ont un titre féminisé	1/2 page spécifique dans le diagnostic du territoire et 1/2 page présentant les enjeux et orientations stratégiques + 3 fiches opérationnelles

1/ Une volonté politique à réaffirmer

A. Une thématique affirmée comme prioritaire au sein des documents directeurs

❖ Un engagement affirmé dans le préambule des contrats de ville

L'intégration de l'égalité femmes-hommes figure parmi **les thématiques transversales des nouveaux contrats** de ville issus de la loi de programmation de la ville du 21 février 2014.

Cette intégration transversale est mentionnée dans le préambule du contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire et dans l'introduction du contrat de ville d'Amboise.

❖ Des parties dédiées à l'égalité femmes-hommes dans le corps du document

Les contrats de ville d'Amboise et de Tours Métropole Val de Loire consacrent des parties spécifiques au sujet.

- Pour le contrat de ville d'Amboise : Une page a été dédiée au sujet dans la partie diagnostic qualitatif
- Pour le contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire : 1 demie page spécifique dans le diagnostic du territoire et 1 demie page présentant les enjeux et orientations stratégiques de la thématique, puis 3 fiches opérationnelles définissant une stratégie d'intervention spécifique.

❖ Un engagement qui s'inscrit dans une démarche globale

L'égalité femmes-hommes était déjà une thématique intégrée dans les anciens CUCS. Plusieurs engagements ont été pris par les collectivités en matière d'égalité femmes-hommes et notamment sur le sujet de l'égalité femmes-hommes :

- La ville de Tours, de Joué-lès-Tours et de La Riche sont signataires du Protocole départemental de prévention de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Les villes de Tours et d'Amboise financent des actions de prise en charge des auteurs de violence.

1/ Une volonté politique à réaffirmer

B. Une approche plutôt spécifique que transversale

Le sujet de l'égalité femmes-hommes est encore trop souvent **considéré comme un sujet à part** et non intégré de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques menées et soutenues par les collectivités dans le cadre de la politique de la ville.

❖ **Des références trop faibles dans le corps du contrat de ville et différentes en fonction des sujets**

Le sujet n'est que peu abordé de manière transversale. Trop peu de liens sont faits entre le sujet de l'égalité femmes-hommes et les différents piliers du contrat de ville. **Le sujet, dont l'appréhension est complexe, n'est ainsi pas encore acquis comme automatisme.**

Les principaux sujets pour lesquels il est fait référence à l'égalité sont le Pilier « cohésion sociale », la santé, la petite enfance ainsi que le Pilier « valeurs de la République et citoyenneté ». Ces sujets sont considérés de manière stéréotypée comme plus « féminins », ainsi il paraît plus facile de faire le lien. A contrario, l'emploi, le logement ou l'aménagement urbain sont moins reliés à la thématique, c'est ainsi que nous pouvons parler **d'une intégration stéréotypée.**

Exemple : Le contrat de ville d'Amboise fait référence au sujet sous l'angle du vivre ensemble ou bien de la santé en proposant par exemple d'engager une action sur la santé des femmes mineures monoparentales.

❖ **Des outils politiques en faveur de la transversalité à investir**

Le portage politique s'appuie peu sur les conventions et textes politiques qui ont été signés et engagent l'Etat et les collectivités dans la transversalité (exemple : convention triennale d'objectifs du ministère des droits des femmes et du ministère de la ville). Le contrat d'Amboise consacre une de ses annexes à la déclinaison locale des conventions nationales. Cette partie peut servir d'appui.

❖ **Une absence significative de parité parmi les signataires des contrats de ville**

Le portage politique de la politique de la ville est très peu paritaire, en témoigne la composition hommes / femmes des signataires des deux contrats de ville.

- Contrat de ville d'Amboise signé par 13 personnes dont 2 femmes (A noter : tous les titres sont masculins)
- Contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire signé par 23 personnes dont 4 femmes (A noter : la majorité des titres des femmes sont féminisés)

1/ Une volonté politique à réaffirmer

C. Une priorité qui n'est pas portée par tous et toutes

❖ L'absence de portage politique collectif sur le sujet

Difficile parité à la tête des instances politiques : À Tours Métropole Val de Loire, le Président est un homme. Sur les 10 vice-présidents, il n'y a qu'1 femme.

Le Maire d'Amboise est un homme. Conformément à la loi les conseillères et conseillers municipaux sont paritaires.

Pas d'élue.s identifié.e sur le sujet : Il n'y a pas de vice président en charge de l'égalité femmes-hommes ou de la lutte contre les discriminations à Tours Métropole Val de Loire. De même, il n'y a pas d'élue.s en charge de la question dans les villes d'Amboise et de Tours.

Des technicien.ne.s, notamment la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, qui manquent d'un relai : Les technicien.ne.s manquent parfois de relai sur le terrain et de soutien politique sur le sujet de l'égalité femmes-hommes. Il n'y a pas de référent.e.s égalité identifié.e.s dans les collectivités.

❖ Une thématique qui n'est pas considérée comme « vitale »

La thématique de l'égalité femmes-hommes n'est encore pas considérée comme une thématique prioritaire. Face à l'ensemble des politiques à mener, les élu.e.s et technicien.ne.s se concentrent sur leur cœur d'activités.

Peu d'événements et d'actions sont organisés sur le territoire à l'initiative des collectivités sur le sujet.

❖ Un manque de traduction opérationnelle

Les orientations politiques n'ont pas assez été relayées de manière concrète. Il n'y a pas eu de réunion spécifique sur l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville, il n'y a pas eu de publication d'une note spécifique permettant d'appréhender cette dimension et la manière d'y arriver. Les services n'ont pas été désignés pour rédiger une note sur le sujet.

2/ Un niveau de sensibilisation et de connaissance inégal sur la question

A. Des aprioris et un faible intérêt pour le sujet

❖ Une approche sociétale du sujet

Le sujet n'est pas considéré d'un point de vue des « politiques publiques » comme une obligation légale mais comme un sujet de société. La plupart des personnes disent que le sujet est « intéressant » mais ne traduit pas cet intérêt par des faits concrets.

❖ Des acteurs et actrices qui ne se sentent pas concernés.e.s

Les acteurs et actrices, notamment les porteurs de projet, ont tendance à ne pas se sentir concernés.e.s par le sujet, soit parce qu'ils et elles ne sont pas compétents.e.s ou pas outillés.e.s. Ils et elles identifient des structures spécifiques sur le sujet et pensent que ces structures peuvent porter seules et mieux qu'elles la question de l'égalité.

❖ Une approche stéréotypée du sujet

Le sujet de l'égalité femmes-hommes n'est pas traité dans son ensemble mais plutôt de manière spécifique, par exemple : « femmes et santé », « femmes et éducation », « femmes et petite enfance », « violences contre les femmes ». Encore une fois, le sujet est donc traité de manière spécifique, associé à des thèmes considérés comme « féminins » et non vu de manière globale.

❖ Des offres de formation non concrétisées

Un fort besoin de formation se fait sentir afin de diffuser une approche politique du sujet « égalité femmes-hommes » et mettre en lumière les enjeux en termes de politiques publiques sur le sujet. Des formations ont été proposées en direction des adultes relais sur l'égalité femmes-hommes ainsi qu'au conseil citoyen sur le harcèlement dans l'espace public, mais n'ont pas été concrétisées. Ces formations pourraient ainsi avoir lieu.

2/Un niveau de sensibilisation et de connaissance inégal sur la question

B. Des outils qui existent mais sont peu relayés par les technicien.ne.s

❖ Un vivier d'associations bien implantées sur le terrain mais peu sollicitées par les collectivités

Plusieurs associations existent sur le sujet sur le territoire et proposent des actions de terrain (CIDFF, Planning familial). Cependant, ces dernières ne sont pas forcément bien identifiées par les technicien.ne.s ou les élu.e.s.

❖ Une sollicitation insuffisante de la Déléguée départementale à l'égalité femmes-hommes

La déléguée départementale a été sollicitée au moment de l'écriture des contrats de ville. Elle avait par ailleurs déjà été sollicitée au moment des CUCS.

La déléguée départementale était partenaire du groupe de travail, en tant qu'experte sur le sujet. Par ailleurs, les décisions ont été prises par le groupe de travail multi partenarial Politique de la ville.

Plusieurs outils ont été délivrés :

- Chiffres sur le HCE
- Diapositive présentant l'ensemble des actions pouvant être menées sur chacun des piliers du contrat de ville en matière d'égalité
- 3 fiches opérationnelles rédigées par la déléguée sur le sujet et sur lesquelles elle est identifiée comme porteuses des actions relatives à ces fiches

Cependant, ces outils pourraient être davantage exploités par les technicien.ne.s.

La déléguée est enfin peu sollicitée par les technicien.ne.s et opérateurs au moment du montage des projets et ne peut donc pas influencer pour une meilleure prise en compte de l'égalité dans les actions.

2/Un niveau de sensibilisation et de connaissance inégal sur la question

C. Des porteurs et porteuses de projet qui manquent d'accompagnement sur le sujet

❖ Des porteurs de projets engagés

Plusieurs porteurs et porteuses de projet font partie du « réseau égalité 37 » et s'engagent sur le sujet de l'égalité femmes-hommes.

Ils partagent tous et toutes, pour l'ensemble les enjeux de l'égalité femmes-hommes.

❖ Un engagement qui a du mal à se traduire dans la pratique

L'approche transversale n'a pas été suffisamment explicitée aux porteurs de projets. Les structures ont **besoin d'outils et d'accompagnement pour comprendre et pouvoir formaliser l'intégration transversale** dans leurs actions : identifier et comprendre ce que c'est, avoir une méthodologie, être accompagnés sur le terrain...

❖ Une connaissance trop faible des acteurs et actrices et des ressources sur le sujet

Les porteurs de projet ont exprimé un **manque de connaissance solide sur le sujet** : identification de la déléguée départementale, visibilité incomplète des associations de terrain et expert.e.s du sujet en lien avec les projets menés, connaissance insuffisante du diagnostic.

Les porteurs de projets ne savent pas où trouver les chiffres et les éléments de diagnostic qualitatif pouvant les intéresser.

3/ Une définition opérationnelle des objectifs à approfondir

A. Des diagnostics qui intègrent des données sur l'égalité mais ne les exploitent pas assez

❖ Des diagnostics quantitatifs qui intègrent partiellement des données sexuées

Le diagnostic quantitatif présenté dans le contrat de ville d'Amboise intègre des données sexuées issues de l'INSEE

Des chiffres figurent dans le contrat de ville d'Amboise sur :

- La composition de la population
- Le nombre de femmes et d'hommes dans les ménages seuls
- Taux d'activité
- Taux de chômage
- Nombre de femmes et d'hommes parmi les demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pole Emploi
- Part des femmes et des hommes occupant un emploi à temps partiel
- Diplôme et formation par sexe
- Part des salariés étrangers
- Nombre de femmes et d'hommes parmi les bénéficiaires de la CMU

Ces données recouvrent les thématiques suivantes : démographie, santé et emploi. Il n'existe pas de données sexuées concernant les autres axes du contrat de ville tels que logement, éducation, participation citoyenne.

❖ Des données qui existent mais ne sont pas relayées

À Tours Métropole Val de Loire, des chiffres existent sur le sujet et ont été communiqués aux technicien.ne.s mais ne sont pas utilisés ni mis en valeur dans le contrat de ville. Ils font partie des annexes du contrat de ville, au titre des portraits de quartier.

❖ Des données complémentaires à venir

Un travail va être fait avec Ville au Carré et l'INSEE afin de produire de nouvelles statistiques sur les femmes et la politique de la ville.

3/ Une définition opérationnelle des objectifs à approfondir

❖ Des diagnostics qualitatifs qui intègrent la dimension égalité femmes-hommes de manière spécifique et non transversale

Contrat de ville d'Amboise :

Une partie spécifique est dédiée à la question dans le diagnostic qualitatif mais rien n'est ensuite noté dans les diagnostics dressés pour chaque pilier. Les enjeux de l'égalité par rapport aux différents piliers du contrat de ville ne sont pas assez mis en valeur.

Une seule référence est à noter dans le pilier cohésion sociale sur les conditions de vie précaire des jeunes femmes vivant seules ainsi que sur la promotion des femmes et à la mixité dans la cité dans le pilier valeurs de la République et citoyenneté.

La page consacrée au sujet souligne l'importance de la sensibilisation, de la nécessité d'établir un diagnostic territorial et des enjeux précis tels que l'exclusion des femmes sur le marché du travail, le décrochage des filles dans les activités sportives et culturelles et sur le volet cadre de vie la nécessité d'organiser des marches exploratoires.

Contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire :

Le diagnostic qualitatif est présenté par quartiers et par piliers du contrat de ville.

Le diagnostic fait référence à des questions spécifiques comme la question du retour à l'emploi des femmes, du manque de qualification des femmes et du problème d'alcoolisme chez les femmes.

On fait également référence au sujet dans le diagnostic concernant le pilier emploi et développement économique. On y précise que la demande d'emploi de catégorie ABC est moins féminisée et on évoque les problèmes de mobilité et garde d'enfants, mais sans le relier directement avec les femmes.

Le paragraphe spécifique d'une demi-page de diagnostic sur le sujet présente la situation et les actions menées par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes.

❖ Des données peu exploitées par les technicien.ne.s

En dehors de ces initiatives, il n'y a pas suffisamment de réflexion globale permettant de dresser un état des lieux qualitatif sur l'approche intégrée de l'égalité dans les différentes thématiques. Lorsque ces données existent, elles sont des fois peu exploitées par les services. (Par exemple les résultats de la marche exploratoire qui a été organisée à Tours en 2007).

1 marche exploratoire a été menée sur la ligne de tramway de Tours aux mois de mars et avril 2016. Cette marche ne s'est pas directement tenue dans le cadre de la politique de la ville mais a été orientée d'un point de vue sécuritaire. Ses résultats peuvent tout de même être exploités car la marche traversait des quartiers prioritaires de la ville.

3/ Une définition opérationnelle des objectifs à approfondir

B. Des orientations stratégiques qui n'intègrent pas suffisamment l'égalité de manière transversale

❖ Une co-construction des orientations stratégiques avec la déléguée départementale à renforcer

Nadine Lorin a participé à plusieurs réunions thématiques en amont du choix des orientations stratégiques. (Education, santé, emploi). Le choix des orientations stratégiques a ensuite été fait en comité restreint qui avait préalablement sollicité la déléguée.

Ce travail a porté ses fruits puisque les orientations stratégiques du contrat de Tours Métropole Val de Loire intègrent le sujet. Ce travail pourrait être renforcé afin que tous les piliers du contrat de ville puisse avoir des orientations stratégiques qui intègrent l'égalité.

❖ Des orientations stratégiques qui intègrent l'égalité

Le sujet a été également intégré de manière transversale dans les enjeux des autres piliers du contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire.

Par exemple :

Dans le pilier cohésion social :

1.1.2. Favoriser la mixité des habitants dans la fréquentation des équipements et de l'offre de services associée dans les quartiers prioritaire et hors quartiers

1.1. 3. Renforcer l'implication et l'expression des habitants, notamment en matière de citoyenneté, laïcité, discriminations, égalité
Egalement dans le pilier 4 Valeurs de la République

❖ Des orientations stratégiques spécifiques sur l'égalité femmes-hommes

Le contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire consacre une demi page à la présentation d'enjeux et orientations stratégiques spécifiques sur le sujet :

- Connaître et qualifier la situation sur le territoire à partir des actions développées
- Sensibiliser l'ensemble des décideurs, techniciens et opérateurs et développer l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes pour favoriser une réelle mixité
- Décliner en faveur des quartiers les politiques de droit commun et les mesures du plan d'action interministériel

À Amboise, une des priorités listées pour chacun des piliers concerne l'égalité femmes-hommes : « réaffirmer l'égalité pour tous dans les quartiers » avec comme action « lutter contre les inégalités femmes-hommes ».

3/ Une définition opérationnelle des objectifs à approfondir

C. Une traduction incomplète en objectifs opérationnels dans les contrats de ville

❖ Peu d'indications concrètes sur la mise en œuvre d'actions

Tours Métropole Val de Loire:

Il n'y a pas de fiche-action précises dans le contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire. Le parti pris était plutôt de proposer un cadre tout en laissant porteurs de projet libres d'affiner les projets à inscrire dans ce cadre.

Dans le contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire, un tableau présente les orientations opérationnelles pour chacun des piliers. Le 4^{ème} pilier qui présente le plus d'actions sur l'égalité ne contient pas de fiches (en raison des modalités temporelles d'intégration de ce pilier dans le contrat avant sa signature).

Seulement 2 actions spécifiques pour l'égalité femmes-hommes y figurent.

Peu d'actions intègrent le sujet de manière transversale à l'exception du dispositif ville-vie et vacances qui fixe un objectif quantitatif, il doit toucher 50 % de filles et 50 % de garçons.

Ce sont les 3 fiches opérationnelles réalisées par la déléguée qui précisent les modalités de l'intégration transversale de l'égalité dans les actions. Elles constituent une bonne base de travail.

À Amboise, il n'y a pas de fiche spécifique sur l'égalité femmes-hommes dans le programme d'actions détaillé, à part une action sur les femmes mineures monoparentales. A plusieurs reprises, on fait référence au public féminin dans les actions du programme par exemple concernant les diagnostics en marchant.

❖ Demande d'intégration dans l'évaluation de toutes les actions

A Tours Métropole Val de Loire, la quasi-totalité des fiches opérationnelles intègre des indicateurs genrés.

Dans ce cadre et dans la démarche d'évaluation du contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire, il est demandé aux institutions de produire des données sexuées sur le périmètre des quartiers prioritaires. Il est souvent mentionné la nécessité d'avoir des données sexuées pour évaluer les bénéficiaires de l'action. (Mention moins fréquente en ce qui concerne le pilier cadre de vie).

Un travail est mené avec une technicienne de l'agglomération de Tours Métropole Val de Loire pour inciter les porteurs de projets à produire des données sexuées.

4/ Des outils aux porteurs de projets à développer et valoriser

A. Une intégration transversale explicitée et perçue par les porteurs de projets

❖ Inscription dans la lettre de l'appel à projet

Les deux contrats de ville font mention explicite de l'égalité femmes-hommes comme axe transversal. Les porteurs de projets affirment avoir lu dans le contrat de ville et les dossiers de candidature cette exigence d'intégration transversale.

❖ Intégration de l'égalité affichée dans les appels à projet

L'appel à projet de Tours Métropole Val de Loire reprend les axes transversaux du contrat de ville.

L'appel à projet de Tours Métropole Val de Loire exprime qu'au niveau national, il y a des données et statistiques établis par sexe avec l'observatoire national de la politique de la ville. Au niveau local, un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville est réalisé et présente des données par sexe.

❖ Signature obligatoire de la charte de respect des valeurs de la République et de la laïcité

Les porteurs de projet doivent signer la charte de respect des valeurs de la République et de la laïcité qui précise à l'article 4 :

« Les valeurs de la République excluent toutes les violences et toutes les discriminations. Ces valeurs garantissent notamment l'égalité entre les femmes et les hommes et reposent sur une culture du respect de chacun. »

4/ Des outils aux porteurs de projets à développer et valoriser

B. Des pistes opérationnelles à approfondir

❖ Exigence en terme de reporting sexué

Dans le dossier COSA de l'appel à projet de Tours Métropole Val de Loire, il existe un cadre réservé aux instructeurs pour cocher dans quel axe s'inscrit l'action. Il est noté dans la notice de l'appel à projet de Tours Métropole Val de Loire que chaque action ou projet déposé devra mentionner des actions spécifiques « public féminin ».

Il est demandé également aux porteurs de projet de mentionner la répartition femmes-hommes des personnes qui composent la structure ainsi que la répartition prévisionnelle par âge et genre des bénéficiaires de l'action. La notice de l'appel à projet de Tours Métropole Val de Loire demande pour chaque action ou projet déposé de contenir des statistiques sexuées.

Il est mentionné dans la notice de l'appel à projet de Tours Métropole Val de Loire que les critères d'évaluation de l'action doivent rendre compte de l'impact dans le champ des priorités transversales du contrat de ville.

❖ Outils opérationnels à compléter

3 fiches pratiques ont été réalisées spécifiquement sur l'égalité femmes-hommes reprenant les 3 priorités stratégiques de l'axe. Ces fiches ont été jointes à l'appel à projet de Tours Métropole Val de Loire.

Une réunion a été organisée avec les porteurs de projet et les techniciens afin d'accompagner les porteurs de projets dans la création de dossiers. Celle-ci aurait pu être l'occasion de présenter les modalités de l'intégration transversale.

❖ Une exigence à formaliser

La formulation pourrait selon les porteurs de projet être plus explicite.

Les porteurs de projets auraient besoin d'outils afin de mettre en pratique cette intégration dans leurs projets (fiches pratiques, indications supplémentaires en termes de méthodologie, guide pratique...).

Le dossier doit lui aussi être plus explicite en ayant un espace dédié au sujet permettant aux porteurs de projets d'y expliciter leurs démarches.

4/ Des outils aux porteurs de projets à développer et valoriser

C. Les freins et leviers identifiés par les porteurs de projets

❖ Des freins à lever sur le terrain

Les porteurs de projet ont exprimé plusieurs freins expliquant une prise en compte partielle de l'intégration transversale. Le **manque de temps** est le premier frein qui a été identifié. Les porteurs de projets ont ensuite **exprimé la difficulté de mettre par écrit** des pratiques informelles qui sont parfois déjà mises en œuvre sur le terrain et à formaliser l'intégration transversale de manière concrète dans leurs projets.

❖ Un fort besoin de formation

Les porteurs de projets ont exprimé plusieurs besoins de formation en conséquence :

- Besoin de formation sur l'égalité femmes-hommes et la méthodologie pour intégrer l'égalité de manière transversale par un.e expert.e de la thématique (quelles questions se poser, quelles démarches mettre en place, comment évaluer les actions à l'aune de l'égalité..)
- Besoin de travailler en équipe là-dessus, de savoir ce qui se fait, de connaître les bonnes pratiques, des exemples de projets qui intègrent l'égalité de manière transversale => créer des temps d'échanges entre les porteurs de projets sur ce sujet (2 fois par an par exemple)
- Besoin d'une formation globale sur le montage de dossier et d'un accompagnement dans la mise en valeur des éléments spécifiques sur l'égalité dans le dossier
- Former les tiers qui relisent les dossiers à cette dimension ou bien mettre en place un système de relecture des dossiers par un tiers expert du sujet
- Former toutes les équipes des structures

5/ Un suivi et une évaluation à faciliter

A. Des processus d'enregistrement à simplifier pour les technicien.ne.s

❖ Des processus à faciliter

Le processus d'identification de l'intégration de l'égalité dans les projets déposés est trop compliqué. L'ensemble des dossiers doivent être en effet lu afin de vérifier si l'égalité y est intégrée.

Il faudrait simplifier le processus en faisant apparaître dans le tableau de bord des appels à projets deux cases :

- Une case précisant l'intégration transversale de l'égalité dans les projets
- Une case précisant s'il s'agit d'un projet spécifique sur l'égalité

❖ Des services instructeurs à former

Afin d'avoir une lecture et une analyse plus fine des dossiers, les services instructeurs doivent être en capacité d'identifier si un projet intègre ou non l'approche transversale, ainsi ils doivent être aussi formés au sujet.

5/ Un suivi et une évaluation à faciliter

B. Mettre en place les conditions de l'évaluation

❖ Une meilleure intégration de l'égalité dans l'évaluation globale

Une démarche a déjà été amorcée dans le tableau recueillant les indicateurs 2016 pour l'évaluation annuelle des projets de la programmation du contrat de ville de Tours Métropole Val de Loire. Il est demandé d'indiquer des données sur le genre quand cela est possible. Une évaluation spécifique sur les actions liées à l'égalité femmes-hommes est aussi prévue dans le tableau.

❖ Permettre une évaluation qualitative

L'évaluation en matière d'égalité est pensée de manière quantitative (par exemple nombre de femmes qui ont participé aux projets). Or, la parité n'est pas la garantie d'une situation égalitaire. Un projet peut avoir 50 % de bénéficiaires femmes et 50 % de bénéficiaires hommes mais reproduire des stéréotypes sexistes ou assurer un traitement différencié.

❖ Un manque de mesures contraignantes

Il pourrait y avoir une mesure contraignante qui prévoit de ne pas retenir les porteurs de projets qui n'intègrent pas de manière transversale l'égalité femmes-hommes dans leurs projets.

6/ Une communication à développer sur le sujet

❖ Un sujet absent de la communication institutionnelle des collectivités

Le sujet n'est pas relayé sur les sites institutionnels des collectivités de Tours Métropole Val de Loire et d'Amboise. Il n'y a pas de rubrique dédiée au sujet.

The screenshot shows the official website of Amboise. At the top, there is a search bar and navigation links for accessibility and content. The main header includes the title 'SITE OFFICIEL DE LA VILLE D' Amboise'. Below this is a horizontal menu with categories: 'Découvrir Amboise', 'La mairie à votre service', 'Une attention pour chacun', 'Eveil pour les jeunes', 'Culture pour tous', 'Sport et détente', 'Citoyenneté', 'Vitalité économique', 'Equilibre urbain', and 'Développement durable'. A central banner features a video titled 'Retour de l'été 2016 à Amboise'. To the right, there is a sidebar with a list of 'NOUVEAUX ARTICLES' categorized by 'Déchets', 'Assainissement', 'Energie', 'Plan climat territorial', 'Bruit', and 'Ondes électromagnétiques'. Each category lists several related articles or services.

❖ Un sujet absent des contrats de ville

Il n'y a pas eu de communication spécifique sur le sujet de l'intégration transversale de l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville.

Du diagnostic à l'action

A l'issue de la phase de diagnostic, un séminaire ouvert à l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville sera organisé en janvier sur l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville.

Les objectifs du séminaire :

- Sensibiliser : Faire adhérer les participant.e.s à l'égalité femmes-hommes
- Outiller l'ensemble des participant.e.s pour intégrer l'égalité dans leurs projets : communication, accueil des publics, montage de projet
- Partager les pratiques actuelles : montrer ce qui se fait déjà, les ressources existantes
- Evaluer : prévoir des outils d'analyse / indicateurs pour qualifier les situations et actions et les ajuster

Recommandations générales

SENSIBILISER LES ELU.E.S POUR RENFORCER LE PORTAGE POLITIQUE

- Sensibiliser les élu.e.s à l'égalité femmes-hommes
- Assurer le portage politique de la thématique par des élu.e.s

FORMER LES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES

- Identifier des agent.e.s référent.e.s dans les collectivités
- Former les technicien.ne.s de la politique de la ville sur l'intégration transversale
- Former les porteurs de projets à l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes
- Former les instructeurs des projets à évaluer l'approche intégrée

ENRICHIR LE DIAGNOSTIC

- Réaliser un état des lieux et un accompagnement des associations spécifiques sur l'égalité femmes-hommes sur les territoires afin de multiplier le nombre de projets spécifiques déposés

CRÉER DES OUTILS EN DIRECTION DES PORTEURS DE PROJETS

- Réaliser un meilleur accompagnement des porteurs de projet dans l'intégration de l'égalité (formation, réunion, guide pratique, entretiens téléphoniques)

FORMALISER L'INTEGRATION TRANSVERSALE

- Conditionner l'acceptation des projets portés dans le cadre du contrat de ville à leur intégration de l'égalité femmes-hommes
- Intégrer l'évaluation de l'intégration transversale dans l'évaluation globale du contrat de ville

CAPITALISER SUR L'EXISTANT

- Renforcer la communication sur ce qui se fait déjà en matière d'égalité femmes-hommes dans les communications des collectivités signataires des contrats de ville (ressources, outils et structures existantes)